Jouraign le 35. S. 48 Perieau grmand. Président de l'Ornicale des Rasisfants et FFI
à Moreton que (Vandes) 7: Marcetosu Gasto.
Ville-Rose for Moiny- Growing of Sein & Mark J'ai Moument de so Cliciter de fotre been failla de bie foculoir hi cufoyer des consciphements pracis ser la actions, missiones atede Raymond Perpeilla, que, agec jour apart tragaille dans la claudestinité. four l'attaibention d'en citation ou d'occation à titre prothème. occasionement, pour some some combine hor him, asmoin hom fishes majorisio en l'en stanto et FFI, si have s'inite som ble paque la homenant some ent autero à Roymand Exparlly. Te usmille aux fotre aux solite pour la partir a braffic la reuse gramment our son setteté força a fotre difathing song settenes en fetre difathing sentenculo espectuens,

Monsieur M E R I E A U Armand
Président de l'Amicale F.F.I.

à M O N T A I G U (Vendée)

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 25 Mai 1948 me demandant des renseignements sur l'activité clandestine du camarade Raymond PARPAILLO

J'ai en effet connu PARPAILLON pendant l'occupation au cours de l'année 1943 sans savoir quel était alors son véritable nom (je n'ai connu celui-ci que plus tard après son arrestation.).

Je crois me souvenir que PARPAILLON avait été recruté par un de nos jeunes camarades de LA ROCHE SUR YON, Guy RENAUT, ex. Lieutenant F.F.I. actuellement en Indo-Chine; j'ai fait mettre ensuite PARPAILLON en contact avec Mr. DEFLIN (dit Raoul) et ensuite, nous avons déterminé les principales missions qui limiteraient son activité.

J'ai reçu PARPAILLON en 1943, à plusieurs reprises à LA ROCHE SUR YON chez Mr. PECHERAU, Café de la Paix, ou il venait me transmettre du courrier ou des renseignements concernant l'activité des troupes stationnées dans la région de Montaigu.

Mr. PARPAILLON fut en outre chargé d'assurer la liaison entre les services renseignements et actions d'une part se trouvant à LA ROCHE SUR YON, et Mr. DEFLIN, d'autre part, domicilié à cette époque à MON-TAIGU qui assumait une responsabilité sur le plan départemental; PARPAILLON accomplissait ainsi plusieurs missions et exécutait des ordres qui lui venaient de DEFLIN; je le connaissais en somme très peu, et il m'est de ce fait, impossible de pouvoir vous indiquer d'une façon précise des détails caractérisant son activité de résistant, et pouvant donner matière à citation.

Je tiens cependant à souligner fermement que son arrestation résulte indiscutablement de son a ctivité patrictique, en conséquence, PARPAILLON étant décédé en déportation, ceci constitue un motif suffisant pour l'attribution de la Croix de Guerre à titre posthume.

D'autre part, je panse qu'une proposition pour la médaille militaire ou la médaille de la résistance à titre pesthume serait parfaitement justifiée. Je suis heureux de constater que vous vous intéressez à son cas; à l'époque où j'étais moi-même à LA ROCHE SUR YON, lorsque je me suis occupé de liquider sur le plan militaire, attributions des décorations et récompenses ect... les <u>camarades déportés</u> ayant appartenus à mon réseau, le cas PARPAILLON ne m'a pas échappé, je l'ai couché sur mon graphique de structure comme agent ayant travaillé sous les ordres de DEFLIN à MONTAIGU et appartenant de ce fait au réseau "Centurie". Quelques jours plus tard, discutant de ces différentes questions de liquidation avec Mr. MONTRELAY, à cette époque Directeur des Maisons de Prisonniers en Vendée, j'ai été amené à parler de PARPAILLON.

Mr. MONTRELAY m'a alors dit qu'il a vait très bien connu celui-ci.... et qu'il appartenait à lui seul de s'occuper de lui et qu'il faisait d'ailleurs le nécessaire à son sujet.

Pourquoi ???, à quel titre ???.

Je vous rappelle que ceci se passait à l'époque ou les déportés rentraient et ou l'on pouvait encore avoir certains espoirs sur ceux qui n'étaient pas rentrés.

Devant ces déclarations et ne possédant en réalité que très peu de renseignements sur l'activité de PARPAILLON, j'ai fait confiance à MONTRELAY, il paraissait en effet normal que celui qui restait le dernier chef s'occupe de ses hommes et soit beaucoup plus documenté sur leur activité que ceux qui eurent la déveine d'être arrêtés auparavant et, qui par conséquent avaient eu une période beaucoup plus courte pour juger tel ou tel cas (notez que ce dernier argument me paraissait valable à l'époque, il ne reflète plus du tout mon opinion actuellement). Néanmoins, à plusieurs reprises, je reparlais de cette affaire à MONTRELAY qui me fit toujours la même réponse " il s'en occupait"; cette affirmation me fût d'ailleurs faite à nouveau, le jour du service qui eu lieu à MONTAIGU à la mémoire de PARPAILLON, auquel j'assistais en sa compagnie.

Malheureusement, je constate aujourd'hui qu'il n'en a rien été et une fois de plus, un camarade décédé en déportation est laissé dans l'oubli, cette situation devient intolérable. Je vous félicite de bien vouloir vous en émouvoir et je regrette de ne pouvoir vous aider davantage sachez cependant que je reste à votre entière disposition au cas ou vous auriez besoin de renseignements complémentaires.

Je me suis occupé pendant longtemps de ceux qui avaient été déportés et des familles de ceux qui sont morts là-bàs, parce que j'avais connu leur activité clandestine que j'avais pour une grande partie dirigée. Il m'a été très difficile d'aboutir à quelque chose de positif en leur faveur, néanmoins, j'ai réussi à faire obtenir la reconnaissance par la "France Combattante" de tous les déportés de mon réseau, ce qui leur donne droit à l'assimilation à un grade et au paiement d'un pécule (pour les décédés, ces avantages sont perçus par leur famille), tous les décédés ont été décorés à titre posthume.

Malheureusement, je sais que beaucoup de déportés n'ont pas encore eu satisfaction sur de nombreux points, mais cela ne dépend ni d'eux, ni de moi. Je sais, pour l'avoir contrôlé plusieurs fois, que leur dossier sont complet et qu'il se trouve dans les services liquidateurs. Mais la carance de ces services est-elle et comprend de si nombreux échelons, qu'à ce jour, les pensions des veuves ne sont pas encore liquidées, que le paiement des pécules et des soldes de captivité ne sont pas réglés, il en est de même pour certaines décorations qui n'ont pas encore été attribuées.

Je souhaite que par le canal de votre association, vous arriviez à donner ce qui est dû à ceux qui ont tout laissé pour sauver leur patrie, et que vous apportiez aux familles de ceux qui sont morts, la consolation de savoir qu'on ne les oublie pas et que leurs enfants ou leurs maris n'ont pas fait le sacrifice suprême pour rien.

Pour cela votre travail n'est pas terminé et vous devez savoir que vos efforts ne doivent pas être ralentis, vous jugerez sans doute ces recommandations comme superflues, car vous avez été de ceux qui n'ont pas attendu que le vent tourne pour prendre position face à l'occupant, et vous êtes resté malgré tout, l'homme de cette époque.

Mais la poignée que vous étiez au départ, combien restez vous actuellement?. Malgré cela, je suis sûr que les difficultés que vous rencontrez ne sont pas de taille à ébranler vos convictions et malgré tout vous maintiendrez vos efforts pour que la justice soit rendue.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de toute ma sympathie.